



Titre : **Marché du travail**



Le chômage de longue durée perdure

Publié le : 01.11.2011 | 15h59

La situation de l'emploi montre que le chômage affecte plus particulièrement les populations en milieu urbain, les jeunes diplômés, la population féminine et les catégories sociales marginalisées.

Affectant plus particulièrement les femmes et les jeunes, le chômage de longue durée continue de perdurer. Selon le HCP (Haut commissariat au Plan), en 2010, la structure du chômage a été dominée par le chômage de longue durée qui représente 62,8% du volume global du chômage.

Des données sur la situation de l'emploi montrent en effet que le chômage affecte plus particulièrement les populations en milieu urbain, les jeunes générations accédant pour la première fois au marché du travail, les jeunes diplômés, la population féminine et les catégories sociales marginalisées.

La durée moyenne du chômage (durée supérieure ou égale à 1 an) est plus longue en zones urbaines (35,6 mois) qu'en zones rurales (20 mois). Les diplômés de niveau supérieur ont plus de difficultés à trouver un emploi. Alors qu'en ville, ce type de chômage est plus élevé (66,5%), dans la campagne, il frôle les



(48,5%). D'après le HCP, les femmes sont plus exposées à ce type de chômage que les hommes avec une proportion de 72,8%. En fait, ce qu'il faut savoir, c'est que pour l'heure, la situation du marché du travail présente une configuration marquée par d'importants déséquilibres. Des goulots d'étranglement qui se manifestent avec plus ou moins d'acuité à tous les segments de ce marché.

Le déficit en matière d'emploi présente toujours de fortes disparités selon le milieu de résidence, les groupes d'âge et le niveau de qualification et de diplômes. Certes, en termes d'emplois, le contenu de la croissance a permis de réduire sensiblement le taux de chômage qui fluctue actuellement autour de 9%. Mais cette même propension demeure assez limitée avec des situations différenciées selon les secteurs d'activité. Alors que les activités primaires enregistrent un recul de la population active occupée, les secteurs des services, de l'industrie et du bâtiment affichent quelques capacités de création d'emplois. Pourtant et aussi paradoxal que cela puisse paraître, les politiques économiques déployées ont toujours été fondées sur la réalisation d'une croissance économique créatrice d'emplois.

Ainsi et au-delà des efforts entrepris pour une mise à niveau de l'économie nationale, un intérêt particulier a régulièrement été porté sur la valorisation des ressources humaines et la réduction des disparités sociales. Cette croissance est réputée contribuer à l'atténuation, à court, moyen et long termes, des déséquilibres du marché du travail. La promotion de l'investissement privé et la mise en place de mécanismes d'amélioration, d'intermédiation et de formation-insertion ont été mises à contribution. Pour l'heure, nombreux sont les observateurs qui estiment que «le processus compétence», apporte une réponse à un défi stratégique de long terme. La nécessité de développer les compétences pourrait améliorer les perspectives d'emploi.

Et si l'emploi se mettait au vert

Les entreprises marocaines doivent saisir les opportunités qu'offre l'économie verte, se tourner vers des pratiques durables et intégrer les nouvelles exigences en matière d'environnement dans leurs stratégies de développement. Pour appréhender les opportunités qu'offre l'économie verte, il convient de mettre en place les premiers jalons d'une croissance verte, notamment à travers la définition des filières prioritaires du Maroc dans ce domaine, et faire en sorte que les plans de relance économique favorisent les options propres. Cette démarche gagnerait à être relayée par le renforcement d'un cadre incitatif pour favoriser la

transition vers une économie verte à travers l'encouragement des investissements verts et la mise en place d'instruments de marché tels que la tarification ou les taxes sur les polluants et les redevances sur les déchets.



Nombreux sont les observateurs qui estiment nécessaire la mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et incitatif en faveur de l'introduction des normes environnementales dans certains secteurs, comme la gestion de l'eau, l'assainissement liquide et solide, l'habitat écologique, le tourisme durable, les transports.

Source : WEB Par Le Matin